

2016

RAPPORT D'ACTIVITE



Syndicat Mixte
du Bassin
des Maines
Vendéennes

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Le Mot du Président	3
I. PRÉSENTATION.....	5
1) HISTORIQUE (1995-2016)	5
2) ORGANISATION ADMINISTRATIVE	5
3) DOMAINES DE COMPETENCES ET MISSIONS DU SYNDICAT MIXTE	6
4) PERIMETRE D'ACTION	6
5) L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) – SEVRE NANTAISE	8
II. ACTIONS.....	11
A. VALIDATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS 2015/2020 : CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT (CRBV) N°3 ET DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA).....	11
B. PRESENTATION DES CONTRATS DE FINANCEMENTS EN COURS.....	13
1) DEFINITION DU BUDGET ET BILAN FINANCIER DES ACTIONS 2016	14
2) PRESENTATION DES TRAVAUX 2016.....	17
a) GESTION DES PLANTATIONS ET DE LA RIPISYLVE	17
b) CLOTURES, ABREUVOIRS ET PASSAGES A GUE	19
c) TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	20
d) ETUDES RELATIVES AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES	22
e) ZONES HUMIDES TAMPONS.....	25
f) AMENAGEMENT D'ACCES EN BORDURE DE COURS D'EAU	26
C. GESTION ET ENTRETIEN DU POURTOUR DE LA BULTIERE	26
III. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS.....	30
1) LES MOYENS HUMAINS	30
1) LES MOYENS FINANCIERS.....	30



Le Mot du Président

Madame, Monsieur,

La Préfète de Loire Atlantique, coordonnateur du bassin versant de la Sèvre Nantaise et de ses affluents, a par arrêté en date du 12 octobre 2017, acté la dissolution des syndicats de rivière. Ainsi, s'achève un bel épisode de l'histoire de nos rivières. A compter du 1^{er} janvier prochain, le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes cédera la place à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Sèvre nantaise qui veillera désormais à poursuivre notre objectif d'origine.

Depuis 1995, dans le respect de la stratégie du Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau, le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes a œuvré pour préserver la ressource en eau et les écosystèmes aquatiques du sous-bassin des Maines. Il s'est ainsi investi, deux décennies durant, pour l'aménagement et l'entretien des rivières et de leurs « chevelus », afin de préserver la qualité des eaux, pour le bien-être des usagers.

Avant ce changement majeur dans la gouvernance de l'Eau, 2016 aura été une année dynamique en termes d'opérations avec la poursuite des travaux de renaturation en amont de la chaussée du Sacré Cœur et la restauration du passage d'eau dans le moulin, avec des travaux d'entretien du lit et des berges sur la partie aval de la Grande Maine, complétés en priorité sur ces mêmes secteurs par de la replantation et l'aménagement de clôtures et d'abreuvoirs sur certains tronçons de la Grande/Petite Maine, ou enfin avec la réalisation de travaux de lutte contre les plantes invasives. Comme chaque année aussi, le barrage de la Bultière a connu sa traditionnelle opération d'entretien.

Pour 2017, le syndicat a maintenu son activité et d'autres opérations ont été menées, elles vous seront présentées dans le prochain rapport d'activité établi par l'EPTB, symbole de cette évolution.

En attendant, je tiens à remercier l'ensemble des élus, des agents, des partenaires techniques et financiers, des associations, d'hier et d'aujourd'hui, pour leur action sur notre territoire et avec lesquels nous avons lutté pour la préservation de notre bien le plus précieux : L'eau.

Bonne lecture à tous,

Le Président
Éric SALAÜN



PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

I. PRÉSENTATION

1) HISTORIQUE (1995-2016)

Le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes a été créé par arrêté préfectoral n° 95-DRCL/2-19 en date du 23 mars 1995.

Par arrêté préfectoral n° 98-DRCL/2-597, le siège social du syndicat mixte est transféré de la Mairie de Saint-Fulgent à la Maison de l'Emploi et de la Formation, siège de la Communauté de communes du Canton de Saint-Fulgent, 2 rue Jules Verne à Saint-Fulgent.

Par arrêté préfectoral n°09-DRCTAJE/3-40, le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes se dote de nouveaux statuts notamment pour les compétences.

Par arrêté préfectoral n°2013-DRCTAJ/3-144, le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes étend son périmètre en intégrant la Communauté de communes du Pays des Essarts, en lieu et place de la commune des Essarts.

2) ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes est aujourd'hui composé de **trois Communautés de communes**.

Il est administré par un Comité syndical composé de 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants désignés comme suit :

- Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière 4 délégués
- Communauté de communes du Pays des Herbiers 4 délégués
- Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts 5 délégués

Mandat 2014-2020 :

Éric SALAÛN, Maire de Chavagnes-en-Paillers et Vice-président de la Communauté de communes de Saint-Fulgent, est le Président du Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes.

Le Bureau est composé du Président et des 2 Vice-présidents :

- **Norbert BAULAN**, Adjoint au Maire (Beaurepaire / CC Pays des Herbiers) ;
- **Florent LIMOUZIN**, Maire (Boufféré / Terres de Montaigu).

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Comité syndical et le Bureau décident des actions à conduire et des moyens à mettre en œuvre.

3) DOMAINES DE COMPETENCES ET MISSIONS DU SYNDICAT MIXTE

Selon l'article 4 de ses statuts, « *le syndicat mixte, dans la limite du bassin versant des Maines Vendéennes (selon la carte annexée) et dans l'unique objectif d'assurer la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques a pour objet :*

- *Etude, aménagement, restauration, entretien des eaux libres et des eaux closes.*
- *Etude, aménagement, restauration, entretien, exploitation d'ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.*
- *Etude, aménagement, restauration, entretien de zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement et de lessivage.*
- *Actions pour la protection, la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exception de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.*
- *Actions, participations pour une gestion quantitative et qualitative de l'eau.*
- *Communication, sensibilisation des acteurs concernés par la gestion, la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.*

Pour l'ensemble de ses actions, le syndicat mixte peut intervenir de manière accessoire sur le territoire d'une commune non membre par le biais de la signature d'une convention. »

Le syndicat mixte a donc pour vocation la gestion des berges, du lit et de certains ouvrages hydrauliques sur le bassin des Maines, notamment ceux appartenant aux collectivités. Pour ce faire, il met notamment en œuvre les programmes d'actions définis dans le Contrat Territorial (milieux aquatiques) et le Contrat Régional de Bassin Versant.

En outre, le syndicat gère l'entretien des espaces formant le pourtour du barrage de la Bultière.

Actuellement et conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), le syndicat a décidé de définir l'essentiel de ses programmes d'actions autour de la restauration de :

- la continuité écologique (action définie à l'échelle des cours d'eau principaux soit la Maine, la Petite Maine et la Grande Maine), **(ce programme englobe tous les aménagements collatéraux, tels que la mise en œuvre des clôtures, des abreuvoirs, des plantations...)**,
- la restauration des zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement et de lessivage visant dans les deux cas l'amélioration de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (actions définies à l'échelle du bassin versant de la Bultière).

4) PERIMETRE D'ACTION

Sa géographie correspond à une unité hydrographique : le bassin versant de la Maine sur la partie vendéenne. Ce bassin constitue l'un des principaux sous-bassins de la Sèvre Nantaise.

Depuis sa création, le syndicat mixte intervient sur :

- ▶ La Maine : 11,7 kml et 582 km²
- ▶ La Grande Maine : 35,8 kml et 209 km²
- ▶ La Petite Maine : 32,5 kml et 252 km²
- ▶ Les principaux affluents :
 - Le Vendrenneau (18,3 kml)
 - Le Bouvreau (17,2 kml)
 - Le Longuenais (16,1 kml)
 - L'Asson (15,4 kml)
 - Le Blaison (17,8 kml)



La Maine à Saint-Georges de Montaigu (85)

5) L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) – SEVRE NANTAISE

Depuis sa création en 1995, le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes a toujours collaboré avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN), créée en 1985 à l'initiative des Conseils généraux de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

A travers les actions déjà entreprises et la méthode mise en œuvre, on ne peut que constater l'efficacité d'une gestion globale, solidaire et largement concertée du territoire de l'eau.

Afin d'améliorer la stratégie de l'Institution et des sept syndicats de rivière sur le bassin versant, de renforcer leurs relations, de rationaliser les actions et de regrouper les moyens pour être encore plus efficace, les Présidents de l'Institution et des syndicats de rivière se sont mis d'accord pour créer un syndicat mixte ouvert dénommé « Etablissement Public Territorial de Bassin de la Sèvre Nantaise » qui regrouperait à la fois les Conseils généraux et les syndicats de rivière.

L'EPTB Sèvre Nantaise a été créé au 1^{er} janvier 2013 permettant ainsi le renforcement de la coordination et la cohérence de la stratégie d'action à l'échelle du bassin versant.

L'EPTB assure un rôle de coordination, d'animation, de conseil, d'assistance et d'information en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et de la gestion préservée des zones humides à l'échelle du bassin versant. Enfin, il a un rôle de suivi de la mise en œuvre et de la révision du SAGE sous la responsabilité de la commission locale de l'eau (CLE).

L'adhésion des syndicats de rivière au syndicat mixte EPTB leur permet d'avoir une voix délibérative et de participer à la stratégie de gestion des milieux aquatiques. Ainsi, le Président du Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes assiste aux conseils syndicaux de l'EPTB et prend également part aux conférences des présidents des syndicats organisées 3 à 4 fois par an.

L'adhésion des syndicats de rivière au syndicat mixte EPTB leur permet d'avoir une voix délibérative et de participer à la stratégie de gestion des milieux aquatiques. Éric SALAÛN, Président du SMBMV, a été désigné comme délégué titulaire à l'EPTB et Florent LIMOUZIN comme délégué suppléant.

Depuis le 1^{er} avril 2016, le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes s'est inscrit dans la démarche de mutualisation de l'administratif et de la communication de l'EPTB. Ainsi, dans le cadre d'une convention, il lui confie les missions suivantes : préparation et suivi des réunions du bureau et du comité syndical, la comptabilité du syndicat et le suivi des contrats, l'élaboration et le suivi du budget, l'élaboration et le suivi des marchés publics, les demandes de subventions, le secrétariat administratif.



6) LES REUNIONS DU SYNDICAT EN 2016

COMITES SYNDICAUX

- 9 février 2016 (vote du budget)
- 17 mars 2016
- 21 juin 2016
- 20 septembre 2016
- 20 décembre 2016 (débat d'orientations budgétaires)

EPTB SEVRE NANTAISE

- Conseils syndicaux de l'EPTB :
 - 4 février 2016
 - 25 avril 2016
 - 13 octobre 2016
 - 8 décembre 2016



LES ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

II. ACTIONS

A. VALIDATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS 2015/2020 : CONTRAT RÉGIONAL DE BASSIN VERSANT (CRBV) N°3 ET DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES (CTMA)

Afin de comprendre l'articulation de la présentation des actions, il apparaît important de rappeler la genèse des programmes d'actions en cours.

Ainsi, lors de la séance du 2 juin 2015, le comité syndical a validé le programme d'actions prévisionnel projeté d'ici à 2020 à signer avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dans le cadre du CTMA et la Région des Pays de la Loire dans le cadre du CRBV n°3. Ces deux outils de contractualisation permettent la mise en œuvre des actions inscrites au SAGE de la Sèvre Nantaise révisé et approuvé par arrêté préfectoral du 7 avril 2015.

En effet, depuis 2012, le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes s'est engagé dans une nouvelle réflexion visant à définir les orientations d'actions à l'horizon 2020 en réponse aux objectifs définis par la DCE. En concertation avec l'EPTB Sèvre Nantaise, les acteurs territoriaux et les partenaires financiers, ce travail a permis d'aboutir à l'élaboration d'un programme d'actions préalable à la signature des contrats suivants :

- le **Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV 2015-2017) n°3** avec le Conseil régional des Pays de la Loire,
- le **Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA 2015-2019)** avec l'Agence de l'eau.

Au préalable, il est important de rappeler que ces programmes ont été élaborés sur les bases :

- du projet politique de l'EPTB Sèvre Nantaise,
- des obligations réglementaires (le classement des cours d'eau...),
- des enjeux définis par le SAGE Sèvre Nantaise soit :
 - l'amélioration de la qualité de l'eau,
 - la gestion quantitative de la ressource en eau,
 - l'amélioration de la qualité des milieux, dont :
 - la restauration de la continuité écologique (plan d'actions),
 - la connaissance et la restauration des têtes de bassin versant,
 - la réduction de l'impact des plans d'eau,
 - la connaissance et la restauration des zones humides et le maillage bocager (DEC).
 - la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques... ,
- du diagnostic réalisé sur les nouveaux territoires (les ruisseaux du Grand Ry et du Longuenais),
- des compétences statutaires et capacités financières du Syndicat.

La définition du programme d'actions a également été réalisé sur les bases des retours d'expériences et d'analyses du précédent Contrat Restauration et Entretien (CRE) afin d'optimiser les objectifs et enjeux dits prioritaires sur le bassin des Maines.

Ainsi, le programme présenté sur le bassin des Maines Vendéennes a été découpé suivant deux grands ensembles géographiques :

- les actions communes au bassin versant des Maines Vendéennes,
- les actions spécifiques au bassin versant Bultière.

RAPPEL DES ENJEUX DEFINIS PAR ENSEMBLE GEOGRAPHIQUE :

1/ Les enjeux prioritaires communs au bassin versant des Maines Vendéennes :

Enjeu n°1 : Restauration de la continuité écologique

Enjeu n°2 : Amélioration de la qualité des milieux (les fonctionnalités des cours d'eau)

Enjeu n°3 : Gestion quantitative de la ressource en eau...

2/ Les enjeux prioritaires spécifiques au bassin versant Bultière :

Enjeu n°1 : Amélioration de la qualité de l'eau (enjeu eau potable)

Enjeu n°2 :

- Restauration de la continuité écologique
- Amélioration de la qualité des milieux (les fonctionnalités des cours d'eau)
- Gestion quantitative de la ressource en eau...

Afin d'optimiser une vision sur le long terme et suite à la demande des membres du comité syndical, la programmation des travaux a été projetée à **6 ans**.

⇒ Il en ressort :

LES ACTIONS COMMUNES AU BASSIN VERSANT DES MAINES VENDEENNES

❖ Le **PROGRAMME OUVRAGES** comprend :

- L'aménagement de la chaussée du Sacré Cœur y compris la restauration d'une frayère et des travaux de renaturation (sur la Petite Maine à Chavagnes-en-Paillers),
 - **Opérations réalisées en 2015**
- Etudes et travaux sur les ouvrages de La Berthelandière (sur la Petite Maine à Chauché) et La Limouzinière (sur la Grande Maine à Saint-Georges-de-Montaigu),
 - **Opérations en cours en 2016**
- Les études sur les ouvrages publics inscrits à la liste 2 conformément à l'article L214-17 du code de l'environnement (Moulin Gros / Saint-Nicolas / L'Aigault / Pont Boisseau / La Poitevineière et la Maison de la Rivière (liste1))
 - **Opérations en cours en 2016**

NB : Le montant des travaux (travaux à définir) sera inscrit en 2017 par avenant aux contrats.

ESTIMATION DU PROGRAMME :

- 2015 : 158 500 € TTC
- 2016 : 93 500 € TTC
- 2017 : 95 500 € TTC
- 2018 : 43 000 € TTC
- 2019 : 23 000 € TTC
- 2020 : 23 000 € TTC

- ❖ Les actions sur ce même territoire visant principalement **l'ENTRETIEN DE LA VEGETATION DES BERGES** ainsi que les actions liées à la « **GESTION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU** » ont été additionnées comme suit :

ESTIMATION DU PROGRAMME :

- 2015 : 35 000 € TTC
- 2016 : 72 000 € TTC
- 2017 : 72 000 € TTC
- 2018 : 72 000 € TTC
- 2019 : 63 000 € TTC
- 2020 : 63 000 € TTC

LES ACTIONS SPECIFIQUES AU BASSIN VERSANT BULTIERE

- ❖ Les actions ciblées sur le **BASSIN VERSANT DU BARRAGE DE LA BULTIERE** dont :
 - Les actions visant l'entretien du site de la Bultière pour un montant maximum de 45 000 € par an (parcelles situées à l'intérieur des périmètres de protection (programmes d'actions hors contrat CRBV et CTMA)),
 - Les travaux zones tampons avec validation d'une enveloppe forfaitaire de 50 000 € par an à compter de 2016,
 - Un engagement sur les territoires nouveaux (Le Grand Ry et Le Longuenais) visant sur ces 2 cours d'eau par ordre de priorités :
 - La restauration de la continuité écologique,
 - L'optimisation et la restauration les fonctionnalités et la dynamique naturelle des cours d'eau (mise en défend des berges...),
 - Un début de réflexion sur la gestion quantitative de la ressource en eau (réduire l'impact des plans d'eau : rupture d'écoulement / assec...).

ESTIMATION DU PROGRAMME :

- 2015 : 80 000 € TTC
- 2016 : 97 850 € TTC
- 2017 : 119 100 € TTC
- 2018 : 97 850 € TTC
- 2019 : 97 850 € TTC
- 2020 : 97 850 € TTC

ESTIMATION GLOBALE

CRBV 2015 / 2017 = 823 450 € TTC

CTMA 2015 / 2019 = 1 220 150 € TTC

B. PRESENTATION DES CONTRATS DE FINANCEMENTS EN COURS

Pour 2016, les demandes de financements et les prévisions budgétaires s'inscrivent ainsi dans le cadre des contrats de financement suivants :

- le **Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA 2015-2019) signé le 4 juillet 2016**, avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Le **Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV n°3) signé le 16 novembre 2015**, avec la Région des Pays de la Loire (2015-2017),
- Le Conseil départemental de la Vendée.

Sans le concours de ces partenaires, le syndicat ne pourrait pas réaliser l'ensemble des opérations qu'il porte.

Rappel : La DIG (Déclaration d'Intérêt Général)

La DIG (Déclaration d'Intérêt Général) est un préalable obligatoire à toute intervention. En effet, l'arrêté préfectoral visant la DIG déclare et autorise, au titre du code de l'environnement et de la Loi sur l'Eau, l'essentiel des travaux portés par le syndicat. Ainsi, la DIG signée le 27 janvier 2010 (arrêté préfectoral n°10-DDTM-SER-009 déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux inscrits dans le Contrat Restauration Entretien fut valable pour une durée de 5 ans, a été prolongée jusqu'au 26 janvier 2018 par arrêté préfectoral n°15-DDTM85-185 du 11 mai 2015 pour la mise en œuvre des actions inscrites au **Contrat Territorial Milieux Aquatiques**.

1) DEFINITION DU BUDGET ET BILAN FINANCIER DES ACTIONS 2016

L'élaboration des orientations budgétaires 2016 reprend les actions inscrites au CTMA et aux CRBV n°3.

Les propositions ont été retenues en priorité suivant les accords de financement enregistrés au 31 décembre 2015 et les opérations les plus abouties sur le terrain.

Comme en 2015, le comité syndical a souhaité donner la priorité aux enjeux forts définis lors de la signature du CRE et du CRBV (2008) et précisés lors de l'élaboration du CTMA et du CRBV n°3, conformes aux directives et priorités suivantes :

- ❖ **Réaliser des actions les plus en adéquation avec la Directive Cadre sur l'Eau visant la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau principaux.**

Ainsi, les actions 2016 relatifs à la restauration de la continuité écologique comprennent :

- Les travaux complémentaires réalisés sur le secteur du Sacré Cœur sur la Petite Maine sur la commune de Chavagnes-en-Paillers (travaux de restauration de la continuité écologique réalisés au droit de l'ouvrage en 2015) :
 - o Renaturation (2^{ème} phase)
 - o Ajustement de la frayère
 - o Optimisation des fonctionnalités du pertuis et vannage du moulin
- Les études préalables :
 - o Le pont-seuil de La Berthelandière sur la Petite Maine sur la commune de Chauché (y compris l'emprise du terrain de moto-cross (terminée),
 - Orientations travaux 2017
 - o La chaussée de La Limouzinière sur la Grande Maine sur la commune de Saint-Georges-de-Montaigu (en cours),
 - o Etude « 6 ouvrages » : Les chaussées de Moulin Gros, St Nicolas, L'Aigault, Pont Boisseau, situées sur la Maine, La Poitevineière sur la Petite Maine et la Maison de la Rivière sur la Grande Maine sur les communes de Saint-Hilaire-de-Loulay, Boufféré, Montaigu et Saint-Georges-de-Montaigu (en cours).

De plus, comme en 2015, les travaux collatéraux (plantation, clôtures, abreuvoirs) ont été priorisés sur les secteurs concernés par des opérations de restauration de la continuité écologique nouvelles, antérieures ou programmées à court terme conformément aux décisions arrêtées lors de la définition des orientations 2015 /2020.

Ainsi, en 2016 le montant global alloué à l'opération « continuité » fut de 55 340 € soit 41% du montant total des réalisations 2015.

Les travaux d'entretien de la végétation des berges ont été réalisés sur le secteur aval de la Grande Maine sur la commune de Saint-Georges-de-Montaigu. La réalisation du secteur amont de ce même tronçon visant à rejoindre le barrage de la Bultière est programmé sur l'exercice 2017.

❖ **Conserver les opérations fortes liées à la restauration de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bultière :**

L'objectif arrêté par le comité syndical dès 2008 et confirmé en 2015 visant l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et la réduction des apports de sédiments dans la retenue du barrage de Preuilly, s'affiche comme l'enjeu fort avec notamment la création des zones humides tampons.

Définition des actions : création ou restauration d'espaces visant à faire transiter les eaux de lessivage ou de ruissellement d'origine agricole ou non-agricole.

L'année 2016 a principalement été consacrée à la préparation des travaux 2017 complétée par la réalisation de plusieurs aménagements ou des ajustements des aménagements réalisés en 2015. En effet, il est important de rappeler qu'il s'agit d'une action « volontaire » et ainsi exigeante en concertation.

Synthèse :

Montant des actions inscrites au BP 2016 : **206 460 €**

Bilan des actions inscrites au BP 2016 : **135 936 €**

⇒ Taux de réalisation arrondi à **66%**

SMBMV - Réalisés 2016 - ETUDES et TRAVAUX		
Ouvrages (Restauration de la continuité écologique) et divers (Petite Maine, Grande Maine et Maine)		
Bilan des actions 2016	Total : Proposition BP 2016	Total : Bilan BP 2016
Etude sur les ouvrages (publics) classés liste 2 / Phase 1	25 320,00 €	15 900,00 €
Etude de faisabilité (La Berthelandière) / Phases 2 et 3	4 610,00 €	4 608,00 €
Etude de faisabilité (La Limouzinière)	8 000,00 €	5 070,00 €
Travaux sur ouvrages (publics) classés liste 2 / Phase 1	- €	- €
Travaux de renaturation légère du lit (publics) classés liste 2 / Phase 1	- €	- €
Travaux sur ouvrage (La Berthe Landière)	- €	- €
Travaux de renaturation légère du lit (La Berthe Landière)	- €	- €
Travaux sur ouvrage (La limouzinière)	- €	- €
Travaux de renaturation légère du lit (La limouzinière)	- €	- €
Travaux de recharges en granulats sur secteurs restaurés (objectif : Continuité)	7 500,00 €	7 478,88 €
Travaux d'entretien divers sur ouvrages / y compris restauration des vannages	7 500,00 €	9 354,95 €
Travaux de plantation	3 000,00 €	5 292,00 €
Entretien de plantation	3 000,00 €	3 009,00 €
Travaux ciblés : Clôtures/abreuvoirs	10 000,00 €	4 626,00 €
Total 1	68 930,00 €	55 338,83 €
Ripisylve et divers (Petite Maine, Grande Maine et Maine)		
Bilan des actions 2016	Total : Proposition BP 2016	Total : Bilan BP 2016
Retrait de la végétation aquatique envahissante	1 000,00 €	1 068,00 €
Gestion des embâcles		
Abattage des peupliers		
Enveloppe pour travaux divers relatifs à la gestion de la ripisylve	30 000,00 €	32 418,00 €
Travaux de restauration de la ripisylve		
Réserve de substitution (Attribution d'une aide à la réalisation des études préalables)	2 000,00 €	- €
Travaux divers (sentiers, gestion des espaces publics...)	500,00 €	472,80 €
Total 2	33 500,00 €	33 958,80 €
Bassin versant Bultière		
Bilan des actions 2016	Total : Proposition BP 2016	Total : Bilan BP 2016
Création de zone humide tampon (BV Bultière) (y compris étude)	35 000,00 €	- €
Entretien - restauration des zones humides tampons / Indicateurs de suivis (BV Bultière)	5 000,00 €	3 794,88 €
Etude préalable à la restauration des passages à gué et petits franchissements piscicoles (Longuenais et Grand Ry)	2 000,00 €	- €
Etude préalable à la renaturation légère du lit (Le Longuenais)	2 250,00 €	- €
Etude sur ouvrage (Le longuenais)	2 000,00 €	- €
Aménagement passages à gué et petits franchissements piscicoles (Longuenais / Grand Ry)	- €	- €
Travaux de renaturation légère du lit (Le Longuenais)	- €	- €
Travaux sur ouvrage (Le Longuenais)	- €	- €
Aménagement clôtures/abreuvoirs (Longuenais / Grand Ry)	7 500,00 €	- €
Travaux de plantation (Longuenais / Grand Ry)	1 000,00 €	- €
Entretien de plantation (Longuenais / Grand Ry)	- €	- €
Gestion des embâcles (Longuenais / Grand Ry)		
Abattage des peupliers (Longuenais / Grand Ry)		
Enveloppe pour travaux divers relatifs à la gestion de la ripisylve (Longuenais / Grand Ry)	4 000,00 €	- €
Travaux de restauration de la ripisylve (Longuenais / Grand Ry)		
Total 3 (hors entretien du site de la Bultière)	58 750,00 €	3 794,88 €
Programme d'entretien des propriétés du SIAEP des Deux Maires	7 500,00 €	7 492,62 €
Programme d'entretien des propriétés du Conseil Départemental	36 000,00 €	33 483,00 €
Programme d'entretien des propriétés communales	1 750,00 €	1 867,92 €
Total programme d'entretien du site de la Bultière	45 250,00 €	42 843,54 €
Total cumulé	206 430,00 €	135 936,05 €

2) PRESENTATION DES TRAVAUX 2016

a) GESTION DES PLANTATIONS ET DE LA RIPISYLVE

Dans le cadre du marché d'entretien du lit et des berges, le syndicat a procédé à divers travaux dits « courants », notamment :

❖ **Travaux de plantations et d'entretien des plantations :**

Les plantations permettent de restaurer artificiellement les fonctions d'une ripisylve diversifiée pour améliorer la qualité des eaux (rétention des sédiments et alluvions, consommation de nutriments, améliorer la diversité des habitats aquatiques, éviter l'érosion des berges, lutter contre le réchauffement des eaux et permettre une certaine diversité bocagère).

Les travaux d'entretien sur les plantations réalisées (taille, débroussaillage, arrosage...) ont eu pour objectif de pérenniser les investissements.

Travaux réalisés par l'entreprise SYLVARIVE / La Verrie (85).

Bilan plantation 2016 :

- Linéaire : 2016 a vu la réalisation de trois projets de plantation (linéaire cumulé : 730 ml),
 - Projet n°1
 - Localisation : sur la Grande Maine en rive droite sur le Bief de Pont Boisseau sur la commune de Saint-Georges-de-Montaigu
 - Linéaire : 230 ml (Quantitatif : 230 plants)
 - Projet n°2
 - Localisation : sur la Maine en rive droite sur le Bief de l'Aigault sur la commune de Montaigu
 - Linéaire : 300 ml (Quantitatif : 300 plants)
 - Projet n°3
 - Localisation : sur la Maine en rive gauche sur le Bief de l'Aigault sur la commune de Boufféré
 - Linéaire : 200 ml (Quantitatif : 200 plants)

NB : Des plantations d'hélophytes ont été aussi réalisées sur les biefs du Sacré Cœur (Chavagnes-en-Paillers) et du Moulin Rambaud (La Rabatelière) sur la Petite Maine en parallèle aux travaux de restauration de la continuité écologique.

- Coût des travaux de plantations : 5 292.00 € TTC



Travaux de plantation réalisés sur la Maine

Bilan entretien plantation : Il s'agit des travaux effectués sur les plantations réalisées depuis 2012.

- Linéaire cumulé : 2 680 ml
- Coût : 3 009.00 € TTC

Les travaux d'entretien des plantations sont réalisés pour l'essentiel sur les cours d'eau principaux soit sur la Maine, la Grande Maine et la Petite Maine.

❖ **Travaux de retrait des embâcles et de restauration de la ripisylve :**

- **Retrait des embâcles :**

Il s'agit en priorité de procéder aux retraits des embâcles pouvant nuire au libre écoulement des eaux.

Cette opération peut aussi être complétée de travaux plus ponctuels (abattage de peupliers, travaux complémentaires de nettoyage réalisés sur les zones d'abaissement de restauration de la continuité écologique...)

Localisation : Des opérations isolées de retrait d'embâcles ont été réalisées sur les bords des cours d'eau principaux complétés d'une opération d'abattage de peupliers sur le secteur de Saint-Georges-de-Montaigu.



Travaux d'abattage de peupliers sur la Grande Maine (Saint-Georges-de-Montaigu)

- **Restauration de la ripisylve :**

Les travaux dits de restauration de la végétation ont déjà été engagés sur les principaux cours d'eau dans le cadre du précédent contrat. Toutefois, les conséquences induites par la présence du phytophthora de l'aulne sur les secteurs travaillés justifient une nouvelle intervention. Ainsi, depuis les dernières interventions, de très nombreux arbres morts et embâcles sont à nouveau apparus. En conséquence, les travaux d'abattage et de retrait d'embâcles actuellement nécessaires et programmés dans le cadre des contrats en cours sont assimilés à des travaux de restauration de ripisylve.

Les objectifs de cette nouvelle intervention sont multiples. Il s'agit :

- d'éviter la formation d'embâcles suite à la chute des arbres morts (perturbation des écoulements, risque d'amoncellement aux droits des ouvrages, formation de zones de sédimentation...),
- d'éviter les apports directs de matière organique et terrigène liés à l'affaissement des cépées mortes pouvant contribuer au colmatage des substrats.

Localisation : La Grande Maine / Tronçon « La Bultière (Chavagnes-en-Paillers) - Pont Boisseau (Saint Georges-de-Montaigu) », linéaire arrondi à 12 km de cours d'eau.

- o 2016 : Réalisation de la partie aval (environ : 6.5 km)
- o 2017 : Programmation de la partie amont (environ : 5.5 km)

Bilan financier :

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EMPREINTE ENVIRONNEMENT / Saint-Hilaire-de-Clisson (44).

- Coût : 32 418.00 € TTC

❖ **Travaux d'arrachage des plantes aquatiques envahissantes (lutte contre la jussie) :**

Il s'agit de réduire la prolifération et le risque d'envahissement générés par cette plante, de privilégier l'arrachage manuel et d'éviter la propagation de cette plante vers d'autres secteurs. En 2016, les interventions se sont cantonnées sur des plans d'eau situés au fil de l'eau et appartenant aux collectivités. Il s'agit de travaux de surveillance et d'arrachages ponctuels réalisés sous la forme d'un premier passage en juin puis d'un second en septembre.

Travaux réalisés par l'entreprise SYLVARIVE / La Verrie (85).

Bilan :

- Nombre de sites d'intervention : 4
- Coût : 1 068,00 € TTC

b) CLOTURES, ABREUVOIRS ET PASSAGES A GUE

En 2016, une plaquette de vulgarisation sur la mise en œuvre des clôtures, abreuvoirs et passages à gué a été réalisée par le syndicat et diffusée prioritairement à l'ensemble des agriculteurs du bassin versant de la Bultière.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces trois opérations, Les objectifs des projets visent à :

- Lutter contre le piétinement et le vagabondage par l'interdiction de l'accès des animaux à la rivière afin d'éviter :
 - o l'effondrement, l'érosion des berges ;
 - o la déstabilisation des substrats.
- Améliorer la qualité de l'eau en limitant :
 - o l'apport de matière organique dans le lit du cours d'eau (déjection fécale...) ;
 - o l'apport et le déplacement de matière en suspension dans le lit du cours d'eau (liés au piétinement du lit et des berges).

- Lutter contre le colmatage, la sédimentation et la dégradation des habitats piscicoles liés au piétinement et aux apports terrigènes.
- Préserver les qualités et les fonctions de la végétation des berges en :
 - o limitant la consommation des jeunes pousses par les animaux (alternative à la plantation) ;
 - o favorisant la diversité des strates.
- Protéger les petits cours d'eau situés en tête de bassin versant.
- Aider au développement du pâturage en bordure de cours d'eau.

- **Clôtures**

Travaux réalisés par l'entreprise LES ATELIERS DU BOCAGE / Le Pin (79).

Bilan :

- Localisation : Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Fulgent sur la Grande Maine
 - Comme évoqué précédemment, à partir de 2015, les travaux collatéraux (plantation, clôtures, abreuvoirs) ont été prioritaires sur les secteurs concernés par des opérations de restauration de la continuité écologique.
- Quantitatif :
 - Linéaire : 1 530 ml.
- Coût : 4 626.00 € TTC

- **Abreuvoirs**

Aucune réalisation en 2016

- **Passage à Gué**

Aucune réalisation en 2016

c) TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

En 2016, les travaux sur ouvrage et de renaturation de cours d'eau se sont concentrés sur le secteur du Sacré Cœur sur la Petite Maine sur la commune de Chavagnes-en-Paillers. Cette opération a permis de réaliser la seconde tranche de recharge en granulats sur la partie amont, d'ajuster après une année d'observation le terrassement et l'ensemencement de la frayère à brochet puis la restauration de l'ancien canal du moulin.

- **Travaux de renaturation (recharge en granulats) et de restauration de la frayère**

Les travaux de renaturation avec l'apport de matériaux pierreux visent à diversifier les milieux ainsi bénéfiques à l'oxygénation des eaux et à la multiplication des espèces.

Travaux réalisés par l'entreprise GILBERT Travaux / La Rabatelière (85).

- Coût : 7 478.88 € TTC



Création d'une zone d'accélération (Chavagnes-en-Paillers)



Restauration de la frayère à Brochets (Chavagnes-en-Paillers)

▪ **Travaux de restauration du canal du moulin**

Les travaux de restauration du canal situé à l'intérieur du moulin n'avaient pas été intégrés dans les travaux de restauration de la continuité réalisés sur la chaussée du Sacré Cœur en 2015. Les travaux réalisés en 2016 ont permis d'optimiser le dimensionnement du canal et l'écoulement des eaux. Des travaux complémentaires ont aussi été réalisés sur la passerelle afin d'améliorer l'accès à l'ouvrage et à la gestion du vannage.

Travaux réalisés par l'entreprise GILBERT Travaux / La Rabatelière (85), MOCQUET maçonnerie et DAHERON / Chavagnes-en-Paillers (85).

- Coût : 9 354.95 € TTC



Restauration du canal à l'aval du moulin (Chavagnes-en-Paillers)



Aménagements complémentaires réalisés sur la passerelle (Chavagnes-en-Paillers)

d) ETUDES RELATIVES AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES

La mise en œuvre des études préalables à la restauration de la continuité écologique fut l'une des missions importantes de l'année 2016.

A titre d'information, plusieurs pêches électriques en partenariat avec la Fédération de pêche ont été réalisées sur les territoires concernés par les études afin de faire un état des populations piscicoles avant la réalisation des travaux.

La « Berthelandière »

Objet : Etude de faisabilité préalable à la restauration de la continuité écologique sur la Petite Maine en amont du seuil de la Berthelandière sur la commune de Chauché.

Durée du marché : 1 an

Bureau d'études retenu : SERAMA / Château-d'Olonne (85)

Montant du marché : 9 708.00 € TTC

Montant engagé en 2016 : 4 608.00 € TTC

Etat d'avancement de l'étude :

Les conclusions de l'étude ont été rendues au comité syndical au mois de décembre 2016.

- Le projet
 - Le projet comprend la restauration de la continuité écologique au droit du pont-seuil de la Berthelandière ainsi que dans l'emprise du terrain de moto-cross situé immédiatement en amont (terrain propriété du moto-club chauchéen).
 - Synthèse du projet :
 - Pont-seuil : Réouverture du seuil à la cote naturel du cours d'eau avec restauration du pont,
 - Emprise du terrain de moto-cross : Démantèlement des ouvrages bloquants,
 - Restauration morphologique de la zone d'influence.
- L'estimation des travaux et le positionnement des partenaires financiers
 - Travaux de continuité écologique au pont-seuil
 - Estimation : 88 500 € TTC
 - Travaux de continuité dans l'emprise du terrain de moto-cross
 - Estimation : 48 900 € TTC
 - NB : Des discussions seront engagées dès le début de l'année 2017 afin de définir un montage financier des travaux projetés dans l'emprise du terrain de moto-cross entre le syndicat et l'association.
 - Travaux de restauration morphologique de la zone d'influence
 - Estimation : 29 100 € TTC
 - Les travaux seront inscrits au budget 2017.



Pont-seuil de La Berthelandière (Chauché)

Etude « 6 ouvrages »

Objet : Etude de faisabilité préalable à la restauration de la continuité écologique au droit des ouvrages de Moulin Gros, St Nicolas, L'Aigault, Pont Boisseau situés sur la Maine, La Poitevinière sur la Petite Maine (liste 2) et la Maison de la Rivière sur la Grande Maine (liste 1) sur les communes de Saint-Hilaire-de-Loulay, Montaigu, Boufféré et Saint-Georges-de-Montaigu.

Durée du marché : 3 ans

Bureau d'études retenu : SERAMA / Château-d'Olonne (85)

Montant du marché : 37 200.00 € TTC

Montant engagé en 2016 : 15 900.00 € TTC

Etat d'avancement de l'étude :

Les conclusions de la phase « état des lieux / diagnostic » de l'étude ont été présentées au comité syndical au mois de décembre 2016.



Chaussée de la Maison de la Rivière (La Grande Maine / Saint-Georges-de-Montaigu)

La « Limouzinière »

Objet : Etude de faisabilité préalable à la restauration de la continuité écologique au droit de la chaussée de la Limouzinière sur la Grande Maine sur la commune de Saint-Georges-de-Montaigu

Durée du marché : 1 an

Bureau d'études retenu : SERAMA / Château-d'Olonne (85)

Montant du marché : 10 614.00 € TTC

Montant engagé en 2016 : 5 070.00 € TTC

Etat d'avancement de l'étude :

Les conclusions de la phase « état des lieux / diagnostic » de l'étude ont été présentées au comité syndical au mois de décembre 2016.



Chaussée de La Limouzière (La Grande Maine / Saint-Georges-de-Montaigu)

e) ZONES HUMIDES TAMPONS

Comme évoqué précédemment, l'enjeu est l'amélioration de la **qualité des eaux superficielles** sur le secteur du **bassin versant du lac de la Bultière** avec l'objectif, arrêté par le comité syndical dès 2008 et confirmé en 2015, d'apporter des réponses à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et à la problématique de sédimentation dans la pré-retenu du barrage de Preully, avec notamment la création des zones humides tampons.

Cette démarche dite « environnementale » s'inscrit dans un cadre d'actions volontaires sans aucun caractère réglementaire. Il s'agit d'une action responsable de mise en œuvre avec le ou les acteurs concernés, visant à limiter les risques de transfert de matières polluantes vers le milieu récepteur. Ce type d'action doit être inscrit comme une opération complémentaire aux efforts entrepris par les agriculteurs et les collectivités, visant à améliorer la qualité de l'eau et en aucun cas à se préserver de la mise en œuvre d'un risque de pollution avéré.

Objectifs : récupérer les eaux de ruissellement ou de lessivage d'origine agricole ou non-agricole potentiellement chargées en sédiments, éléments minéraux ou pesticides et de les faire transiter sur des espaces tampons (espaces favorables à la sédimentation, l'infiltration et aux mécanismes d'auto épuration). Il s'agit de réussir à réguler et épurer par la valorisation des milieux naturels, les eaux à risques avant leurs transferts directs ou indirects (par infiltration) vers le réseau hydrographique.

Bilan 2016 :

Le contexte agricole difficile en 2016 fut très négatif à la mise en œuvre des actions volontaires et environnementales développées par le syndicat. Les travaux de communication réalisés depuis septembre en concertation avec Vendée Eau devraient permettre de relancer une nouvelle dynamique sur ce territoire. A ce titre, une plaquette de vulgarisation sur la mise en œuvre des zones tampons a été réalisée par le syndicat et diffusée à l'ensemble des agriculteurs du bassin versant de la Bultière. A la fin décembre 2016, suite aux différents contacts, il apparaît raisonnable de projeter la réalisation d'une vingtaine d'aménagements sur l'exercice 2017.

Travaux 2016

- Restauration des aménagements de la Porcherie (les 2 exploitations) et de Serit (Les Herbiers)
 - Travaux réalisés par la SMTR (La Boissière-de-Montaigu)
- Reprise des aménagements de La Chardière et de La Guignaudière (Les Herbiers)
 - Travaux réalisés par la BROSSEAU Paysage (Boufféré)
- Coût des travaux : 3 794.88 € TTC

f) AMENAGEMENT D'ACCES EN BORDURE DE COURS D'EAU

Depuis 2010, le syndicat accompagne la création ou l'aménagement d'accès existants ou sentiers en bordure de cours d'eau (cours d'eau concernés : la Maine, la Grande Maine et la Petite Maine).

Réalisation 2016 : Entretien et aménagement ponctuels réalisés sur des portions de sentiers en cours d'aménagement situées sur la Maine (Boufféré), la Petite Maine (Chavagnes-en-Paillers) et la Grande Maine (Saint-Georges-de-Montaigu).

Coût : 472.80 € TTC

C. GESTION ET ENTRETIEN DU POURTOUR DE LA BULTIERE

- Présentation de la gestion du site et historique :

Il s'agit de l'entretien et de la gestion des propriétés appartenant au Conseil départemental de la Vendée, au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) des Deux Maines et aux communes de Chavagnes-en-Paillers et de La Boissière-de-Montaigu formant le pourtour du barrage de la Bultière et situées géographiquement sur les communes de Bazoges-en-Paillers, Chavagnes-en-Paillers, La Boissière-de-Montaigu et Saint-Fulgent.

Ces propriétés, situées à l'intérieur des périmètres de protection, définies par arrêté préfectoral n° 92 - DIR 1/798 et instaurées en application de la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, ont été acquises dans un souci de protection maximum de la ressource en eau.

En 1995, le Département de la Vendée, les 4 communes riveraines et le SIAEP ont décidé en concertation de confier la gestion du site à un interlocuteur unique, le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes.



Missions du Syndicat :

La coordination des travaux d'entretien a été confiée au Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes, dans l'objectif d'effectuer une gestion commune et cohérente à l'ensemble du site avec un double intérêt : qualitatif et financier (économie d'échelle).

Par conséquent, la mission comprend la **maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien** et la **surveillance du site** (relative au suivi des travaux d'entretien et à la protection du site, matérialisée par la diffusion d'informations auprès des usagers).

- Les conventions de gestion et d'entretien :

Les accords définis au travers des conventions signées entre le syndicat mixte et les partenaires cités ci-dessous précisent les règles de gestion du site, les missions et les responsabilités de chacun des partenaires, ainsi que les clés de répartition des charges d'entretien entre les différents acteurs.

On peut citer les conventions établies avec :

- Le Département de la Vendée ;
- Le SIAEP des Deux Maines ;
 - o Convention renouvelée pour une durée de 5 ans, effective à compter du 1^{er} janvier 2015 (délibération n°011-15 / comité du 10 mars 2015)
- Les communes de Chavagnes-en-Paillers et de La Boissière-de-Montaigu ;
- Les agriculteurs riverains (concernant les espaces départementaux, conventions signées entre le Département et l'agriculteur / concernant les espaces communaux, conventions signées entre le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes et l'agriculteur).

La Commission Bultière :

Composée d'élus et de représentants et de techniciens, cette commission travaille sur les orientations budgétaires au regard des bilans des actions antérieures, sur les actions et/ou réflexions nouvelles, le suivi des conventions et, enfin, sur le bilan des manifestations sur le site.

A titre d'information, en 2016, **9 autorisations ont été délivrées** aux bénéficiaires des associations locales pour l'organisation de manifestations tels que des randonnées pédestres, VTT ou équestres, des concours de pêche ou encore des courses à pied ou marches culturelles.

BILAN DES TRAVAUX

En 2016, les travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise SARL BROSSEAU PAYSAGISTE de Boufféré (85) (titulaire du marché à bon de commande relatif à l'entretien des propriétés publiques du pourtour du barrage de La Bultière / Marché renouvelé en 2016 pour une période de 3 ans) pour un montant global de :

- **Sur les espaces départementaux : 33 483.00 € TTC**
- **Sur les espaces SIAEP : 7 492.62 € TTC**
- **Sur les espaces communaux : 1 867.92 € TTC**

Synthèse :

Montant des actions inscrites au BP 2016 : 45 550.00 €

Bilan des actions inscrites au BP 2017 : 42 843.54 €

Ces travaux incluent :

- L'entretien des boisements et des haies (existants et plantés) ;
- L'entretien des sentiers ;
- L'entretien des parkings ;
- L'entretien des prairies ;
- Les petits aménagements divers (clôtures, mobiliers...) ;
- Les travaux de bûcheronnage (abattage, élagage...).

Rappel : Suite à la demande du Conseil départemental de Vendée et pour optimiser les dépenses d'entretien, lors de la séance du 2 juin 2015, le comité syndical a décidé de résilier la convention d'assistance technique signée avec l'Office National des Forêts (ONF) pour la gestion des boisements (délibération n°027-15 / 2 juin 2015). En cas de besoin, il sera possible de se rapprocher des services techniques du département.

Présentation des modalités de financements des travaux d'entretien :

- Sur les espaces communaux : à 100 % par le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes (à l'exception du bâti, des voies communales et chemins ruraux) (2 communes concernées soit Chavagnes-en Paillers et La Boissière-de-Montaigu) ;
- Sur les espaces du SIAEP des Deux Maines : 100% par le SIAEP ;
- Sur les **espaces départementaux** :
 - o 75% par le Département de la Vendée ;
 - o 25% par le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes.

Evolution des modalités de financements des travaux d'entretien sur les **espaces départementaux** à compter de 2017 :

Lors de la séance du 20 septembre 2016, la nouvelle convention de partenariat 2017/2019 a été présentée au comité syndical. Le comité syndical a adopté le nouveau dispositif d'aide du Département de la Vendée comme suit :

- Participation à l'entretien **au taux d'aide de 70% pour les sites ENS** classiques (en 2016 : 75%),
- Plafonnement des dépenses subventionnables à 1 500 €/ha/an.

Reste à charge du Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes : 30% (à compter de l'exercice 2017).



LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

III. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

1) LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2016, plusieurs agents travaillent pour le compte du Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes :

- Damien GALLARD, technicien supérieur territorial titulaire à temps complet à l'EPTB de la Sèvre Nantaise. Monsieur GALLARD est mis à disposition sur le territoire du Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes par le biais de la convention de partenariat avec l'EPTB depuis le 1^{er} janvier 2013 (auparavant via une convention d'entretien et de surveillance de la rivière Sèvre Nantaise de 1995 à 2012). Sa mission de technicien de rivière est essentielle pour le syndicat, il prévoit, coordonne et suit l'ensemble des travaux du syndicat.
- Les agents de l'équipe du pôle administratif et communication de l'EPTB Sèvre Nantaise :
Missions : élaboration du budget, marchés publics, suivi comptable, demandes de subventions, préparation et suivi des réunions de comités syndicaux.
- Anthony MARCHANDEAU, adjoint technique 2^{ème} classe titulaire, administrateur SIG à la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts exerce également des missions pour le syndicat mixte (activité accessoire) :
 - Structuration et modélisation des informations géographiques de la collectivité ;
 - Pilotage de la mise en place d'un système d'informations intégrant l'acquisition des données, l'administration, le traitement, l'analyse et la diffusion ;
 - Contrôle qualité.

Remarque : le Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes ne dispose pas d'agents propres.

2) LES MOYENS FINANCIERS

Les chiffres présentés ci-dessous sont issus du compte administratif 2016 en prenant en compte uniquement les dépenses et les recettes réelles.

➤ **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

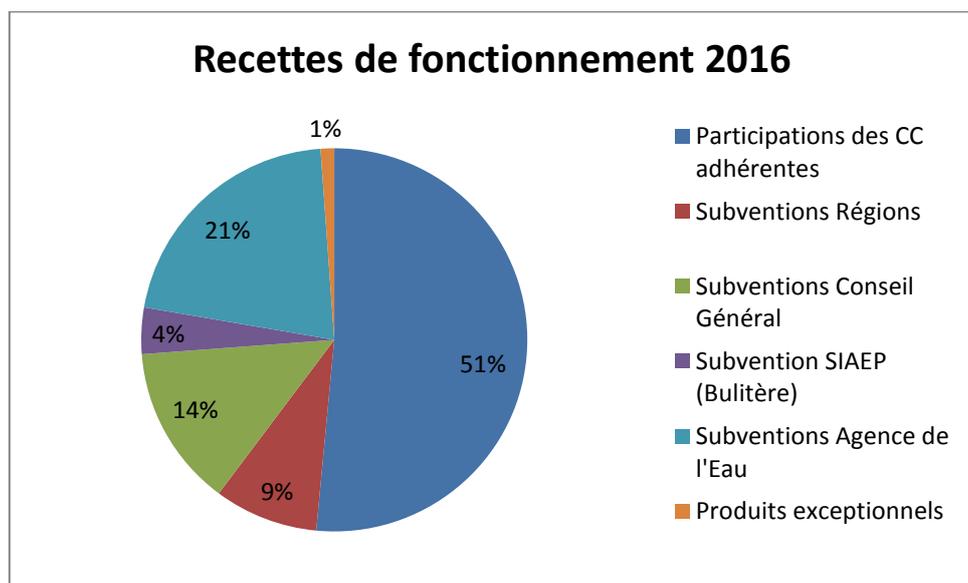
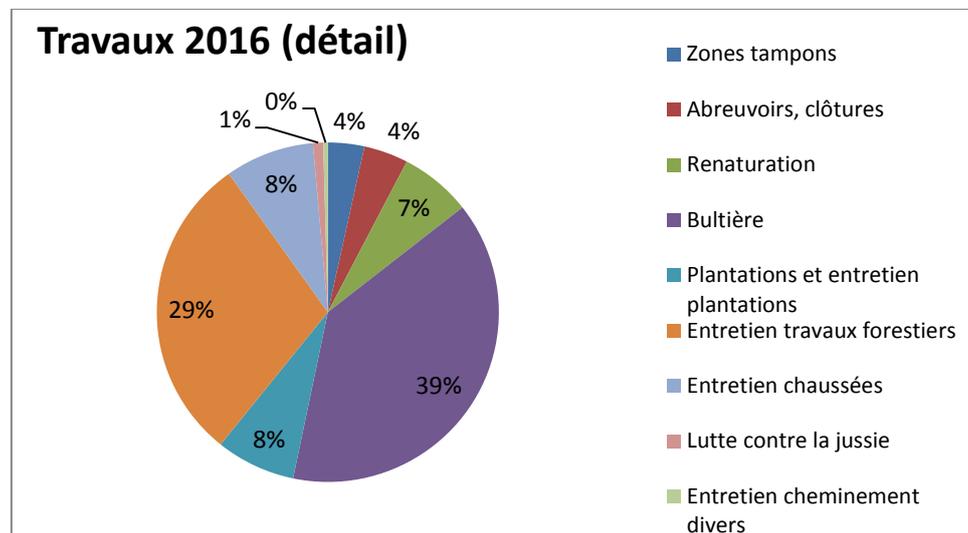
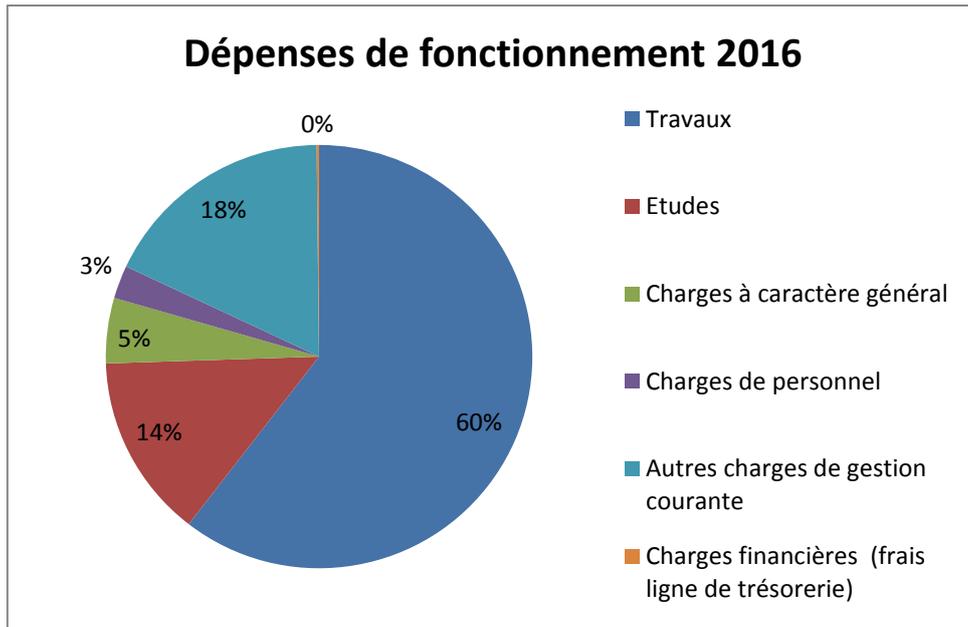
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **182 419,35 €**.

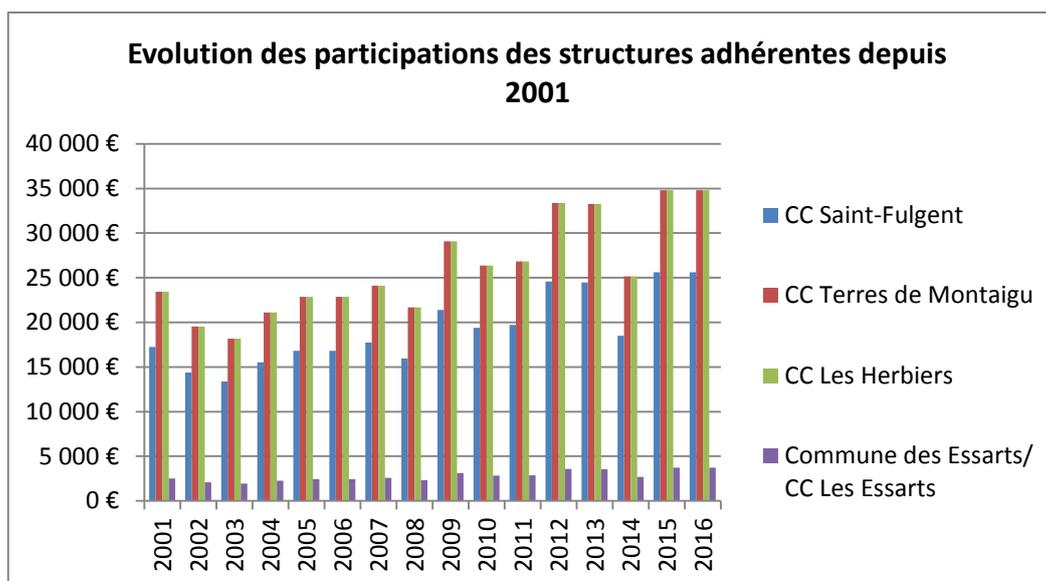
Elles regroupent :

- Les actions menées par le syndicat présentées précédemment à hauteur de 135 876,05 € ;
- Les charges de personnel pour 4 601,74 € ;
- La participation à l'EPTB Sèvre Nantaise (contribution statutaire et participation financière dans le cadre de la mutualisation de l'administratif) et au service e-collectivités pour 27 112,64 € ;
- Les indemnités élus pour 5 401,08 € ;
- Les dépenses diverses (frais de télécommunications, loyer, petits équipements, assurances, maintenance fournitures administratives...) s'élèvent à 9 427,84 €.

➤ **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à **192 076,12 €**. Les participations des structures adhérentes s'élèvent à 98 904 €. Les subventions versées par les partenaires financiers (Agence de l'eau, Conseil régional, Conseil départemental, SIAEP, communes) pour les travaux réalisés par le syndicat représentent 90 982,33 €. Il est également constaté 2 189,79 € de produits exceptionnels (mandats annulés).





❖ **LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement concernent le versement de la participation d'investissement à l'EPTB Sèvre Nantaise pour 468 €.

NB : Les dépenses d'investissement sont faibles car le syndicat n'est pas propriétaire des berges, ouvrages, etc.

Les recettes d'investissement concernent un excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 852,00 €.